

Adresse de toutes correspondances hors adhésions

Monsieur Jacques CÉVOST

6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES

☎ 02.38.59.49.83

La Chapelle : 04.50.73.37.75 (vac scol zoneB)

✉ : 02.38.59.33.75

Courriel : jcevost@free.fr

INTERNET: <http://www.aarca74.com/>

Écoutez notre partenaire



A.A.R.C.A.

Info Flash Résidents

Novembre 2008

Le mot du président

Il ne nous a pas été possible de vous adresser le bulletin habituel en juin, nous vous prions de nous en excuser. Les personnes inscrites sur la liste de diffusion par courriel ont reçu un bulletin allégé. Nous en reprenons ici les principaux points, complétés des informations de l'été et l'automne .

La Fédération des Associations de Résidents des stations de montagne (FFARSM).

L'assemblée générale annuelle s'est tenue à Chamonix le 7 août. L'AARCA y était représentée par Jacques Cévest et Bruno Ballarini. Le thème retenu était celui du développement durable en montagne. L'intervenante, Johana TROSSAT, consultante en développement durable et journaliste connaît très bien la vallée du Mont Blanc. Il a été question de la Charte Nationale en faveur du Développement Durable dans les Stations de Montagne mise en place en Décembre 2007 par l'Association Nationale des Maires de Station de Montagne (ANMSM)

Résumé de la conférence :

Les stations de sports d'hiver, notamment celles d'une altitude inférieure à 1400m, sont en première ligne pour subir des effets probables du réchauffement climatique. Les dispositifs que nous pouvons prendre ne permettront pas un retour en arrière, mais permettront peut-être de stabiliser la situation actuelle.

Les projets à favoriser sont donc ceux qui respectent les conditions suivantes :

* être viables écologiquement : sans nuisances par rapport à l'environnement et en assurant la reconstitution des ressources renouvelables

*être viables économiquement

*être acceptables donc équitables pour la société

*respecter la notion de diversité culturelle et d'identité territoriale.

Il est donc rassurant de voir que les élus de montagne se préoccupent de l'avenir dans toutes ses composantes.

La Charte de l'ANMSM va au delà des 4 principaux sujets de préoccupation du Grenelle de l'environnement à savoir : émission de Gaz à Effet de Serre (GES),

protection des ressources en eau, plan climat (objectif énergétique pour une maison de 50Kw/h/m² contre 150Kw/h/m² actuellement), gestion des déchets, pour définir 8 engagements et 130 mesures selon les principes fondateurs suivants :

- Promouvoir un aménagement durable des territoires
- Développer une politique durable de l'habitat respectueuse du patrimoine architectural,
- Préserver les paysages et les espaces naturels,
- Promouvoir une gestion équilibrée des ressources eau, énergie,
- Favoriser des modes de déplacements performants et respectueux de l'environnement,
- Développer les activités touristiques en veillant à leur bonne intégration dans les paysages et à leur gestion respectueuse de l'environnement,
- Sensibiliser les différents usagers de la station pour les encourager à des comportements éco-citoyens,
- Mettre en oeuvre un système transparent d'application de la charte et du contrôle de son respect.

Si l'on regarde bien, on s'aperçoit que notre station et le Syndicat Intercommunal mènent déjà des actions qui entrent dans ce cadre (protection du patrimoine, de l'architecture, favoriser les transports collectifs, ...). Malheureusement, n'adhérant pas à l' ANMSM, la Chapelle n'est pas signataire de la charte. C'est sûrement quelques contraintes en moins mais elle n'est pas répertoriée par Mountain Rider's comme station tournée vers le développement durable et là, c'est quelques touristes en quête d'une autre façon de voir la montagne en moins.

Du côté de la Chapelle

Les élections municipales

Bernard Maxit a été réélu maire de la Chapelle avec une équipe en partie renouvelée (15 conseillers) :

BENAND Laurent, BENAND Maryse, BLANC Pierre, BOVARD Jean, CETTOUR Laurence, COMMAND Fabrice, CRUZ-MERMY Jean-Jacques, CRUZ-MERMY Valéry, DAVID-CRUZ Gérald, GIRARD Michel, GRILLET-AUBERT André, GRILLET-MUNIER Fabrice, MAXIT Dominique, (1^{er} tour)
VUILLOUD Gilbert (2^{ème} tour).

Bernard Maxit a aussi été élu président du SICVA (Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Abondance) et vice-président du SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais). On ne peut que l'en féliciter et s'en féliciter.

En effet les communautés de communes et syndicats intercommunaux prennent une place grandissante dans les questions d'aménagement. Il vaut toujours mieux être dedans que sur le bord de la route, et encore plus être pilote que passager.

Nous n'en sommes pas encore à une communauté de communes de la Vallée d'Abondance mais les choses avancent dans la coopération intercommunale.

Le SICVA a construit et gère une station d'épuration intercommunale moderne et performante, il gère les transports collectifs pour une meilleure circulation, il mène l'opération d'aménagement piéton en bord de Dranse, il coordonne la modification de la taxe de séjour et bien d'autres actions que les communes ne peuvent entreprendre seules ou qu'elles font mieux réunies.

Les élections ont aussi marqué un progrès dans le désir de communication puisque nous sommes maintenant destinataires des comptes-rendus des conseils municipaux et du syndicat intercommunal. Nous serons donc mieux à même de vous informer.

Nous avons ainsi appris que:

- Une nouvelle billetterie/poste de secours est en construction près du télésiège du Crêt-Béni. L'attente y sera plus confortable...à moins qu'il n'y ait plus d'attente.

- Suite à la résiliation du bail du restaurant d'altitude du Crêt-Béni, une consultation sera (a été ?) relancée afin de retrouver un gérant pour l'hiver prochain

- L'enfouissement des réseaux est engagé sur la D22, entre les Thoules et la Panthiaz où un giratoire est en cours d'aménagement au carrefour de la route de Bassachaux. (coût 596 000€ dont 290 000€ à la charge de la commune). Les travaux sont en cours d'achèvement, l'ouvrage sera opérationnel à Noël.

- Un réservoir d'eau potable d'une capacité de 1000m³ va être construit dans le secteur du Crêt-Béni. Ce réservoir permettra de faire face aux consommations importantes et aux manques d'eau des semaines de février. Rappelons que si les réservoirs de la Chapelle se montrent parfois insuffisants, la commune ne manque pas d'eau avec ses captages sur les deux versants. Elle pourrait aussi réaliser un forage souterrain si besoin était.

- Le Conseil a accepté la réalisation d'un plan du village, donné son accord pour le tracé du cheminement en bord de Dranse, approuvé l'implantation de taxis sur la commune. Il engage une consultation pour la maîtrise d'œuvre de la sécurisation de la traversée du village.

- Le projet d'élargissement de la route de la Ville du Nant a été présenté.

Rappelons que le processus de classement en zone naturelle du Mont de Grange et des Cornettes de Bise est en cours. Un comité de pilotage présidé par Bernard Maxit est chargé du dossier.

- Les travaux permettant de sécuriser un passage piéton au bureau de tabac sont en cours mais pas achevés.

- L'implantation de canons à neige sur le bas du mûr de la piste rouge et de la route du Crêt-Béni est également réalisée. C'est une amélioration des conditions de ski sur le domaine car on sait bien que la neige de novembre y tient longtemps, et pour peu qu'il tombe un peu de fraîche dessus...avec le nouveau télésiège, on peut éviter la queue à la Combe et prendre du plaisir sur le Crêt-Béni.

Nous voyons avec une certaine satisfaction avancer des sujets sur lesquels nous interpellons régulièrement M le Maire depuis plusieurs années.

Nous reviendrons dans un prochain bulletin sur les projets des Portes du soleil pour redynamiser l'offre touristique en été mais la présentation qui nous en a été faite en août nous semble aller dans le bon sens.

Enfin, il semble bien que la taxe de séjour forfaitaire ait vécu. L'AARCA avait dénoncé son caractère inégalitaire et décourageant pour les loueurs occasionnels que nous pouvons être. Rappelons que le bénéfice de la taxe de séjour est affecté à la promotion du tourisme, comme par exemple le fonctionnement de l'Office de Tourisme et est donc logiquement perçu auprès des touristes. Ce qui n'était pas le cas de la taxe forfaitaire versée par les hébergeurs quelle que soit la fréquentation du logement. Attendons les caractéristiques de la nouvelle taxe au réel, qui, si elle est plus compliquée à percevoir est plus juste ..



La nouvelle billetterie / poste de secours du Crêt-béni.

Le SICVA a décidé de diffuser gratuitement le livret « sur les traces du chamois » jusqu'à présent vendu à 2 euros l'unité dans les offices de tourisme.

Le bulletin municipal est paru à l'automne, outre les informations sur les finances communales, les actions menées pendant l'année et les magnifiques photos, vous pourrez constater que l'AARCA n'a pas été oubliée. C'est une forme de reconnaissance que nous ne boudons pas. Nous souhaitons en effet maintenir avec les élus locaux des relations cordiales et de confiance tout en gardant notre indépendance de vue et notre sens critique. Nous pensons pouvoir être un instrument d'évaluation et de proposition pour l'action politique locale. Le fait d'avoir un œil sur place et un ailleurs nous donne parfois une vision plus claire, pour peu que nous ayons les bonnes informations. Vous pourrez retirer le bulletin à la mairie à votre arrivée à la Chapelle.

Le SICVA édite aussi un bulletin: « Le bulletin de la Vallée d'Abondance » que nous ne recevons pas non plus. Nous en mettrons à votre disposition lors de l'AG. Il doit y en avoir aussi à la mairie de la Chapelle.

Bibliothèque : Elle est toujours ouverte les lundi, mercredi, vendredi de 16h30 à 18h30. Les résidents y sont les bienvenus. Le mercredi, ludothèque pour les enfants.

Exposition :

Le Zoo de Monsieur Jean joue les prolongations et s'échappe dans la nature sous formes de statues disséminées dans la commune rappelant les fables.

Le Téléthon 2008 sera organisé par Solidarité vallée d'Abondance

Samedi 6 Décembre

de 14 h à 17 h sur la Plaine d'Offaz à Abondance
Parcours VTT, Rollers/Skis roues, Course à pied et autres activités sportives
Tartiflette géante à partir de 18 h

Du côté de l'AARCA

On aime le ski, le soleil et la cuisine savoyarde...
Les Portes du Soleil, c'est tout ça à la fois



La sortie de l'AARCA sur le côté suisse des Portes du Soleil (les bien nommées) en février 2008. (Photo : Maxime Coquet)

Prochaines éditions: jeudi 26 février 2009

jeudi 5 mars 2009

Dattes modifiables en fonction de la météo et des effectifs. Se renseigner au Bakoua

Résultats du concours photo 2008

Les quatre saisons dans la Vallée d'Abondance

1	COQUET Thomas Cabane en hiver depuis la Panthiaz
2	FULLARTON Shirley Le vieux chalet, vu de la Dranse
3	FAUDRIN Danièle Lever de soleil sur le Grange en hiver
4	TRÉSOR Nicole Les chalets de Perthuis
5	TRÉSOR Nicole Le mont de Grange vu du parc à daims
6	MENDEZ Jacques Depuis les bords de Dranse
7	MAES Bernard Le printemps au Mont
8	MENDEZ Odette Sur la route des gorges
9	DEFrance Isabelle En automne sur la route du Rys
10	COQUET Maxime Fin d'hiver sur les Cornettes
11	SIGWALT Hélène La vallée dans la brume
12	SIFFER Christiane Le Rys
13	COQUET Maxime Grange et Cornettes sous ciel d'orage
14	ROUSSIN Daniel Le Grange en hiver
15	ROHERY Joseph Entre Vacheresse et Abondance

Remise des prix: lundi 29 décembre à la bibliothèque à 18h30 (voir page 5)

La randonnée du 7 août

C'était du sérieux cette année, les troupes étaient motivées pour prendre de l'altitude. Le traditionnel casse-croûte s'est donc déroulé en haut du Mont de Grange avec les non moins traditionnelles boules de neige. De 7 à 77 ans, l'AARCA vous fera (re)découvrir les plus belles randonnées et les plus beaux sites de la vallée. En été consultez l'affichage au Bakoua .



Samedi 9 août, la «chasse au trésor» de l'AARCA.

Quatre équipes d'une dizaine de participants (dont une majorité de jeunes) se sont affrontées bien amicalement sur un parcours didactique et ludique dans la Chapelle d'Abondance à la découverte du patrimoine local et de la filière lait.

Une « verrée » rafraîchissante et bien méritée attendait les participants près du trésor.

C'est sous les parasols et devant un bon Berthoud que les plus motivés ont terminé la matinée.

Nous remercions Marie et Christian pour cette excellente initiative qui sera renouvelée en 2009.



Les jeunes au rendez-vous de la 1^{ère} chasse au trésor de l'AARCA

Tarifs préférentiels résidents 2008/2009 des remontées mécaniques (extrait):

Ces forfaits sont délivrés uniquement à la billetterie de la Panthiaz **aux résidents et à leurs enfants à charge de moins de 22 ans inscrits sur le rôle d'imposition de la taxe d'habitation 2008. Se munir de l'avis d'imposition et de photos, éventuellement du livret de famille pour les enfants.**

- de 5 ans, + de 75 ans : gratuit

Il existe d'autres réductions : familles de 4 personnes, tarifs promotionnels en basse saison... **Pensez à emporter vos justificatifs**

Le support « mains libres » est obligatoire pour de plus de 10 jours et conseillé à partir de 3 jours. Il est réutilisable car rechargeable.

Le forfait de ski de fond « la Chapelle » est à 45€ pour la saison.

Une assurance est possible, à la journée, aux caisses des remontées, et à l'année, auprès du ski-club.

L'accès aux pistes de ski de fond est possible avec un forfait de ski alpin en cours de validité.

Attention, à partir de cette année, par uniformisation avec les autres stations des Portes du soleil, la gratuité n'est accordée qu'à partir de 75 ans.

Voir tarifs en bas de la, page 5

La carte loisirs

L'association LCE74 qui gère la carte loisirs en Haute-Savoie a décidé unilatéralement de ne plus affilier les

associations de résidents, en invoquant ses statuts initiaux qui prévoyaient l'affiliation des comités d'entreprises et autres associations à but social. En réalité, nous pouvons affirmer de bonne source que LCE74 a subi des « pressions » de la part d'organismes de remontées mécaniques pour nous rayer des listes. Les résidents sont en effet une clientèle captive qu'il n'est pas besoin d'attirer par des tarifs promotionnels. Une fois de plus, c'est regarder les choses par le gros bout de la lorgnette. La réalité est un peu différente, nous en reparlerons à l'AG.

Les personnes n'ayant pas reçu l'information par la liste de diffusion peuvent contacter le président par courriel ou téléphone. Une solution de remplacement est possible.

Animations AARCA 2008/2009

Après le succès de la chasse au trésor du mois d'août

Le dimanche 28 décembre à 17h30
au bas du Dahut

Les G.O. de l'AARCA vous invitent à participer à
"La chasse aux Caribous"



Dans la steppe hivernale,
Les pauvres Caribous vont avoir fort à faire pour échapper aux dangereux trappeurs affamés en raquettes

Une course poursuite agrémentée par des obstacles qu'il faudra franchir pour échapper aux redoutables chasseurs.

Un jeu pour petits et grands. Se munir de raquettes ou location modique possible sur place.

Participation gratuite et nombreux lots.

Animation par l'Office de tourisme, vin chaud et bonne humeur garantis.

Mercredi 25 février 17h30 : trophée de ski alpin au Dahut (date à confirmer dans le bulletin de janvier)

En février (zone B): promenades découvertes en raquettes (consulter l'affichage au Bakoua ou appelez J Cévost, en fonction de la demande et de la météo)

26 février et 5 mars: découvertes Portes du soleil à ski

En août : Grande chasse au trésor.

Jusqu'au 30 juin 2009, concours photo :

«Les métiers de la montagne dans la vallée d'Abondance»
Voir inscription page 6

Tarif en euros 08/09	Normal - 16 ans	Normal 16/22 ans ou + 60 ans	Normal Adulte	- 16 ans résident	16/22 ans ou + 60 ans résident	<u>Adulte résident</u>
Saison La Chapelle	231	281	330	116	140	165
Saison Evasion	282	358 /337	421	254	322 /303	379
Saison P du Soleil	509	/608	760	402	/480	600

Assemblée générale 2008

Convocation

Madame, Monsieur,

Vous êtes convié à l'assemblée générale de l'AARCA qui se tiendra :

**Mardi 30 décembre 2008 à 18h ,
Salle voûtée de l'Office de Tourisme**

Ordre du jour de l'assemblée :

- Rapports moral et d'activité de l'année 2008
 - Rapport financier et contrôle des comptes
 - Election des membres du Comité Directeur et des contrôleurs aux comptes pour 2009
 - Cotisation 2009
 - Activités 2009
 - Questions diverses et échanges avec Monsieur le Maire et les responsables du tourisme
- La soirée se terminera autour du pot de l'amitié.
Vous pouvez nous adresser toute question que vous souhaiteriez voir aborder par l'un ou l'autre des intervenants jusqu'au 27 décembre au siège de l'AARCA à la Chapelle.

Conseil d'administration 2008:

CÉVOST	Jacques	Prés
SEGUIN	Michel	Vice P
BERTHOUX	Odile	Memb
BALLARINI	Bruno	Memb
BRUNET	Mariangela	Secr
FAROBIA	Christine	Memb
BRUNET	Christian	Memb
LECONTE	Jannick	Memb
MEYER	Albert	Trésor
PFISTER	René	Memb
LASNIER	Pierre	Memb

Le tiers sortant est composé de: MM Meyer, Lasnier et Seguin .

Des postes sont vacants au conseil d'administration de votre association. Une association est un groupement de personnes qui œuvrent dans un but commun. Si l'avenir de l'AARCA et de la Chapelle vous intéresse et si vous avez un peu de temps à consacrer, rejoignez-nous. Vous pouvez prendre contact avec un des membres ou le président pour présenter votre candidature.

ATTENTION : Cette année, la **remise des prix du concours photo se tiendra la veille de l'AG lundi 29/12**

Lundi 29 décembre à 18h30

Remise des prix du concours photo 2008

Les quatre saisons dans la Vallée d'Abondance

Vernissage de l'exposition rétrospective des

concours photo des années précédentes. Exposition qui sera présentée aux heures d'ouverture de la bibliothèque pendant tout l'hiver.

Tous les adhérents et sponsors de l'AARCA sont invités. Merci encore à tous les participants aux concours antérieurs pour leurs prêts de photos ainsi que pour leurs réponses favorables ou chaleureuses témoignées à cette occasion.

Avez-vous réglé le montant de votre adhésion 2008 ?

Si ce n'est pas le cas, il est encore temps... Vous pouvez l'adresser (chèque de 15€ au nom de l'AARCA) à: M Albert Meyer,

6, rue des Primevères

67380 LINGOLSHEIM

Vous pouvez à l'occasion indiquer les modifications éventuelles de vos coordonnées (adresse, courriel, tel ...) Pensez aussi à nous faire part de vos changements d'adresse électronique, et à nous contacter si vous ne recevez rien. La liste est en remaniement permanent et des erreurs peuvent survenir.

Lers adresses de Mmes: De Reus, Schouten, Tallet, Thueux, Van dam, Van den Berg ne fonctionnent pas, qu'ils envoient un message pour rectifier à M Meyer. Merci

Le site Internet de l'AARCA : <http://www.aarca74.com/>

vous informe. N'hésitez pas à vous exprimer sur le forum. Il est consulté chaque jour. Des réponses rapides pourront être apportées à vos questions.

Bulletin papier:

Si le bulletin par courriel (en couleur) vous suffit, vous pouvez nous l'indiquer lors de votre adhésion ou par courriel. à: albert.meyer@evc.net

Ce sera une économie pour l'AARCA (et de temps pour les deux qui plient et affranchissent)

Dernière minute : Le restaurant du Crêt-Béni sera ouvert à Noël. C'est un restaurateur normand qui sera au piano: cuisine au beurre ? cuisine traditionnelle savoyarde ou les deux à la fois ? Réponse très bientôt.

Le site de Ludoffaz à Abondance fonctionnera à Noël : une autre pratique de la neige pour les tout-petits et...les autres



**CONCOURS PHOTO 2009 :
RÈGLEMENT SIMPLIFIÉ**

L'Association Amicale des Résidents de la Chapelle d'Abondance organise chaque année un concours photo mettant en valeur les richesses de la vallée d'Abondance. Pour participer à ce concours, il suffit de s'acquitter de la somme de 5 euros par inscription et par photo (voir bulletin d'inscription ci-joint). Chaque participant pourra envoyer 2 photos au maximum, 1 seule pourra être primée et se voir attribuer un lot. Le jury est composé de professionnels de la photo et de membres de l'AARCA

Le concours débute le **1er JUILLET 2008** et se termine le **30 juin 2009** date limite des envois (le cachet de la poste faisant foi). Il est ouvert à tous les photographes **non professionnels**.

PRINCIPE DU CONCOURS PHOTO :

Le participant fera parvenir à l'adresse suivante : **AARCA Concours photo
Chez Monsieur Bertrand GUFFROY
La Ville du Nant
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE**

* 1 photo couleur ou noir/blanc tirée sur papier au format **10x15 au moins à 13x19 maxi** + le négatif sur le sujet imposé.
ou * un tirage sur papier photo format **10x15 au moins à 13x19 maxi** et le fichier numérique correspondant avec une très bonne résolution pour pouvoir agrandir la photo (disquette ou CD). **Le format APS est refusé.**

Le support numérique ne contiendra que la photo participante (ou les 2).

Photos prises uniquement dans la VALLÉE D'ABONDANCE avec un petit mot expliquant où a été pris le cliché (un indice doit permettre d'identifier le lieu de la prise de vue).

Les tirages et négatifs seront rendus à l'issue du concours. **L'auteur autorise l'AARCA à agrandir, publier et exposer ses photos sans prétendre à rétribution.**

Adresse : concours photo uniquement

**AARCA Concours photo
Chez Monsieur Bertrand Guffroy
La Ville du Nant
74360 La Chapelle d'Abondance**



**Siège social : BAKOUA A
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE
www.aarca74.com**

CONCOURS PHOTO 2009

«Les métiers de la montagne dans la vallée d'Abondance »

BULLETIN D'INSCRIPTION : 1 bulletin par photo

NOM : **Prénom** :

Adresse :

Code Postal : **LOCALITE** : **Pays** :

Téléphone : **Courriel** :

Résidence éventuelle dans la Vallée D'Abondance :

- Je joins à ce bulletin :
- 1) 1 photo papier développée ou 1 tirage numérique imprimé **sur papier photo** au format 13x19 maxi.
 - 2) Le négatif ou le fichier numérique (disquette ou CD) ne comportant que la photo participante.
 - 3) La somme de 5 euros **par photo, chèque** à l'ordre de l'AARCA (débité après la réunion du jury)
 - 4) L'accord écrit des personnes identifiables sur la photo.

Titre, description de la photo et du lieu dans La Vallée d'Abondance où le cliché a été pris :

J'ai pris connaissance du règlement et j'autorise l'AARCA à agrandir, publier et exposer mes photos sans prétendre à rétribution.

Vous pouvez reproduire ce bulletin autant que nécessaire

Date et Signature

